

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre
Le jeudi 12 septembre à 20H30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**.

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUDRE Sibylle, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne, LE BEC Fanny.

Messieurs : BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles.

Absents : M. DEBCZAK Jean-Michel.

Pouvoirs : M. BÉLAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle
Mme DAUPTAIN Marie-Hélène donne pouvoir à Mme BARON Claudine
M. DRÉVILLE Gérard donne pouvoir à M. BOCQUET Jean-Charles
Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège
M. MOURET Stéphane donne pouvoir à M. MOIZARD Frédéric
M. VIRLOGEUX Christophe donne pouvoir à Mme LE BEC Fanny

Secrétaire : Mme CAQUIN Michèle

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Monsieur le Maire rappelle que l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public : les créances irrécouvrables.

L'irrécouvrabilité de la créance peut trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition, par exemple) ou encore dans l'échec du recouvrement malgré toutes les diligences menées par le comptable public.

Contrairement à la remise gracieuse, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

A savoir, qu'en dessous du seuil de 30€, les poursuites pour recouvrer la créance ne sont plus engagées par le trésor public.

L'admission en non-valeur est demandée par le comptable public et proposée au vote de l'assemblée délibérante.

Le SGC de Garges nous a transmis 2 listes d'admission en non-valeur pour un montant total de 249,73€).

Liste 6528430031 :

Compte	Montants présentés
6541/ créance admise en non-valeur	0,00€
6542/ créance éteinte	230,55€
Total	230,55€

Liste 6748581231 :

Compte	Montants présentés
6541/ créance admise en non-valeur	19,18€
6542/ créance éteinte	0,00€
Total	19,18€

AFFICHE-le :

13/09/2024

TRANSMIS le :

20/09/2024

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 18

Présents : 11

Votants : 17

OBJET :

Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- 1/ Approuve à l'unanimité la demande d'inscription en non-valeur des 2 listes des titres, présentées et arrêtées au 21 août 2024.
- 2/ Délibération transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles et au SGC de GARGES.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire

Frédéric MOIZARD

